



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 MAI 2019

Date de convocation :

16/05/19

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Philippe PIQUÉ (à Mr Frédéric CRAVO) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/53 : PARCELLE BA 25 DE LA GRIMOLESSA.

Le Maire rappelle la délibération du 7 juin 2017 qui autorise la vente par adjudication publique de :

- Lot 1 : La police municipale et le CCAS actuels. La police municipale va être repositionnée sur la place Henri Demay, en cœur de ville, en lieu et place de la salle Pons, le CCAS sera transféré au rez-de-chaussée de la résidence pour personnes âgées, construite par l'Office HLM 66, sur la place de la République.
- Lot 2 : La Maison du Comte qui est en mauvais état et qui nécessite de lourds frais de mise en sécurité puis de réfection.
- Lot 3 : Une parcelle située sur le secteur la Grimolessa.

Une parution a été réalisée dans les annonces légales du journal l'Indépendant, tout comme sur le site e-marchespublics.com. Par délibération du 09 novembre 2017, le lot 1 a été vendu pour 375 000 €. Le lot 2 a été retiré pour aller vers un bail emphytéotique.

Le Maire précise que, pour le lot 3, nous avons reçu une offre de la SCI SAMI pour 166 000 €, mais cette dernière était conditionnée à la modification du PLU pour le passage de la parcelle en zone commerciale, le projet consistant à faire une extension de son commerce.

La modification du PLU étant approuvée, la SCI SAMI confirme sa demande. Le Maire propose d'attribuer le lot 3, selon l'offre reçue, de 166 000 €.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la vente du lot 3 (parcelle BA 25) au prix de 166 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents en lien avec cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 mai 2019

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER